

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le douze du mois de février 2025, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2025
Séance du 19 février 2025

N° 12

**Objet : Convention 2025-2027
entre Provence Alpes
Agglomération et l'Agence
d'Urbanisme du Pays d'Aix**

Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine (jusqu'au rapport n° 7, puis à partir du rapport n°17), CHALVET Gilles (à partir du rapport n°3), COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (à partir du rapport n°2), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia (exceptée la délibération n°4), GRAVIERE Remy, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU-HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

Étaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à MOULARD Damien
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
ESCLAPEZ Nathalie a donné pouvoir à CAZERES Benoit
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
JOUVES Marc a donné pouvoir à AUZET Guy
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine,
SAGNIEZ Simone a donné pouvoir à BOYER Christian
SERY Marie-José a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Étaient excusés :

BALIQUE François, BASSET Françoise, EYMARD Max, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, ISOARD Christian, LAQUET Laura, PIERI Bernard, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/02/2025

Application agréée E-legalite.com

Monsieur PAUL Gérard, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°20 du 13 février 2019 du conseil communautaire de Provence Alpes Agglomération (PAA), portant adhésion de PAA à l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA) ;

Vu la délibération N°31 du 26 juin 2019 du conseil communautaire de PAA confiant l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de PAA à l'AUPA et autorisant la Présidente à signer une convention pluriannuelle 2019-2020 entre PAA et l'AUPA ;

Vu la délibération N°18 du 6 octobre 2022 du conseil communautaire de PAA autorisant la Présidente à signer une convention pluriannuelle 2022-2024 entre PAA et l'AUPA ;

Vu la délibération N°20 du 6 avril 2023 du conseil communautaire de PAA sur l'avenant à la convention pluriannuelle 2022-2024 entre PAA et l'AUPA confiant l'aide à la réforme de la gestion de la demande et de l'attribution des logements sociaux à l'AUPA ;

Vu la délibération N°26 du 13 décembre 2023 du conseil communautaire de PAA approuvant le PLH 2023-2027 de PAA ;

Vu l'arrêté conjoint n°122-20221114 de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et de PAA du 14 novembre 2022 portant création et composition de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de PAA ;

Vu la délibération N°14 du 15 octobre 2024 du conseil communautaire de PAA autorisant la signature du document cadre de la CIL et de la Convention Intercommunale d'Attributions (CIA) des logements sociaux de PAA ;

Vu l'approbation du projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) par la CIL de PAA du 19 décembre 2024 ;

La convention pluriannuelle 2022-2024 a pris fin et il est proposé de conduire une nouvelle convention triennale avec l'AUPA.

Le programme de travail de l'année 2025 de la nouvelle Convention pluriannuelle 2025-2027 entre PAA et l'AUPA porte sur deux missions qui étaient déjà confiées à l'AUPA dans la dernière convention 2022-2024, à savoir le PLH et la réforme de la gestion de la demande et de l'attribution des logements sociaux.

Ce programme de travail 2025, détaillé ci-dessous, porte sur la finalisation et la continuité de ces deux missions :

Programme Local de l'Habitat :

- Appui à la réalisation du bilan annuel du PLH
- Animation du comité technique et de l'instance définie par PAA pour valider le bilan annuel et la mise en œuvre des actions
- Contribution à l'alimentation de l'Observatoire de l'Habitat et du

Réforme de la gestion de la demande et de l'attribution des logements sociaux :

- Appui à la réalisation d'une plaquette relative aux caractéristiques du parc locatif social de l'agglomération et à l'état des lieux de l'offre et de la demande en logement
- Contribution à l'alimentation du site internet de PAA

Pour l'année 2025, le montant de la subvention de PAA à l'AUPA inscrit dans la nouvelle convention pluriannuelle 2025-2027 entre PAA et l'AUPA s'établit à 30 000€ ;

Il vous est proposé :

- D'approuver la convention pluriannuelle 2025-2027 entre Provence Alpes Agglomération et l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention, telle que jointe en annexe, et à procéder au versement de la subvention de 30 000€ à l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix au titre de l'année 2025 ;
- De dire que les dépenses afférentes seront inscrites au budget correspondant.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE : 26 FEV. 2025



Le secrétaire de séance,



René VILLARD

REÇU EN PREFECTURE

le 26/02/2025

Application agréée E-legalite.com